

Le vingt six novembre deux mil huit, le Conseil Municipal a été convoqué pour le deux décembre deux mil huit, en séance ordinaire.

Le Maire,

Alain BOUCHER

Séance du 02 décembre 2008

L'an deux mil huit, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM BOUCHER, ALIAS, M. CHORON, Mme GHOZET, MM GIROT, BOURGUIGNON, DUBOIS, Mme JEANNIN, MM SCHMITT, LLERES, Mmes SYPRE, DAUZET, M. LAGACHE, Mme AUMOND, MM.EL RHYAR (à partir de 19 heures 40), MUNCH.

Etaient absents excusés : Mme BIONNE, Mme POTIER (pouvoir à M. ALIAS), M. LE PIOUFF.

Monsieur Claude BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance

- **ORDRE DU JOUR** -

Marché pour la construction et aménagements paysagers d'un complexe destiné à l'accueil périscolaire et aux activités de Loisirs

- Validation du choix des entreprises fait par la commission d'appel d'offres
 - Lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
 - Lots 2 et 13

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

- La modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'accueil des mineurs (SIAM).

A l'unanimité des membres présents, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

Chacun des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire du compte rendu de séance du 13 novembre 2008, Monsieur le Maire sollicite les observations,

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

MARCHE POUR LA CONSTRUCTION ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS D'UN COMPLEXE DESTINE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET AUX ACTIVITES DE LOISIRS

- Validation du choix des entreprises fait par la commission d'appel d'offres
 - Lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
 - Lots 2 et 13

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du périscolaire font l'objet de marchés négociés et qu'ils sont divisés en 13 lots.

- Lot 1, gros œuvre
- Lot 2, charpente, bardage bois
- Lot 3, couverture étanchéité
- Lot 4, menuiseries extérieures
- Lot 5, menuiseries intérieures
- Lot 6, cloisons, doublages
- Lot 7, plomberie, sanitaire
- Lot 8, chauffage, VMC
- Lot 9, électricité, courant fort, courant faible
- Lot 10, faux plafonds
- Lot 11, sols durs et sols souples
- Lot 12, peinture
- Lot 13, VRD

Il précise que les lots 2 et 13 ont été déclarés sans suite par la commission d'appel d'offre à l'issue de la première analyse des offres le 15 juillet 2008. Un deuxième marché a donc été lancé pour ces deux lots.

Par ailleurs, et compte tenu du coût global des marchés, la commission d'appel d'offres a décidé de ne pas donner suite aux différentes options proposées par l'architecte. Seuls, le bâtiment et la tranche conditionnelle 1 – Préau fermé, ont été retenus. En ce qui concerne l'auvent en toile, le ponton, etc ... ces derniers feront l'objet d'une réflexion future.

Monsieur le Maire précise également que dans le cadre des négociations, des aménagements techniques ont été proposés par les entreprises afin de réduire le coût des travaux tout en gardant l'esprit architectural du bâtiment.

Il communique aux membres de l'assemblée les différentes offres des entreprises, d'une part, celles reçues au moment des ouvertures de plis et d'autre part, celles reçues après négociations et informe du choix de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre dernier quant à l'attribution des lots.

La commission d'appel d'offres a décidé les adjudications suivantes :

Marché 1 – lots 1,3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,12

Lot n°1 GROS ŒUVRE : Entreprise VANDENBERGHE

	HT	TTC
- Prix de base :	73 919.41 €	88 407.61 €
- Tranche conditionnelle 1 :	17 658.94 €	21 120.09 €
Soit un prix total de :	91 578.35 €	109 527.70 €

Offre ramenée à 89 746.78 €HT soit 107 337.09 €TTC au titre d'une remise commerciale

Lot n°3 COUVERTURE / ETANCHEITE : Entreprise CREIL ETANCHEITE

	HT	TTC
- Prix de base :	20 863.11 €	24 952.28 €
- Tranche conditionnelle 1 :	7 636.89 €	9 133.72 €
Soit un prix total de :	28 500.00 €	34 086.00 €

Lot n°4 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM : Entreprise GROULT

	TTC	HT
- Prix de base :	24 443.76 €	29 234.74 €
- Tranche conditionnelle 1 :	12 789.64 €	15 296.41 €
total de :	37 233.40 €	44 531.15 €

Soit un prix

Lot n°5 MENUISERIE INTERIEURES BOIS : Entreprise DESIREST MERCIER

	HT	TTC
- Prix de base :	13 565.37 €	16 224.18 €
Soit un prix total de :	13 565.37 €	16 224.18 €

Les membres de la commission ont décidé de mettre sous réserve pendant la durée du chantier en cours, la tranche conditionnelle 1 d'un montant de 11 664.35 €HT soit 13 950.56 €TTC.

Lot n°6 CLOISONS DOUBLAGES : Entreprise ROLLERO

	HT	TTC
- Prix de base :	16 912.45 €	20 227.29 €
Soit un prix total de :	16 912.45 €	20 227.29 €

Les membres de la commission ont décidé de mettre sous réserve pendant la durée du chantier en cours, la tranche conditionnelle 1 d'un montant de 2 300.40 €HT soit 2 751.28 €TTC.

Lot n°7 PLOMBERIE SANITAIRE: Entreprise ASFB

	HT	TTC
- Prix de base :	11 500.00 €	13 754.00 €
Soit un prix total de :	11 500.00 €	13 754.00 €

Lot n°8 CHAUFFAGE / VMC : Entreprise ASFB

	HT	TTC
- Prix de base :	18 500.00 €	22 126.00 €
Soit un prix total de :	18 500.00 €	22 126.00 €

Lot n°9 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES : Entreprise CCEM

	HT	TTC
- Prix de base :	16 647.47 €	19 910.37 €
- Tranche conditionnelle 1 :	7 277.66 €	8 704.08 €
Soit un prix total de :	23 925.13 €	28 614.45 €

Lot n°10 FAUX PLAFONDS : Entreprise MARISOL

	HT	TTC
- Prix de base :	4 905.09 €	5 866.49 €
- Tranche conditionnelle 1 :	1 827.84 €	2 186.09 €
Soit un prix total de :	6 732.93 €	8 052.58 €

Lot n°11 SOLS DURS ET SOLS SOUPLES : Entreprise CREIL SOLS

	HT	TTC
- Prix de base :	8 116.80 €	9 707.69 €
Soit un prix total de :	8 116.80 €	9 707.69 €

Les membres de la commission ont décidé de mettre sous réserve pendant la durée du chantier en cours, la tranche conditionnelle 1 d'un montant de 2 263.40 €HT soit 2 707.03 €TTC.

Lot n°12 PEINTURE : Entreprise SPRID

	HT	TTC
- Prix de base :	7 400.00 €	8 850.40 €
Soit un prix total de :	7 400.00 €	8 850.40 €

Les membres de la commission ont décidé de mettre sous réserve pendant la durée du chantier en cours, la tranche conditionnelle 1 d'un montant de 1 557.86 €HT soit 1 863.20 €TTC.

Marché 2 – lots 2 et 13

Lot n°2 CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS : Entreprise DEBRAINE

	HT	TTC
- Prix de base :	83 700.00 €	100 105.20 €
- Tranche conditionnelle 1 :	21 575.00 €	25 803.70 €
Soit un prix total de :	105 275.00 €	125 908.90 €

Offre ramenée à 95 000.00 €HT soit 113 620.00 €TTC au titre d'une remise commerciale

Lot n°13 V.R.D : Entreprise EUROVIA

	HT	TTC
- Prix de base :	22 222.15 €	26 577.69 €
- Tranche conditionnelle 1 :	5 924.35 €	7 085.52 €
Soit un prix total de :	28 146.50 €	33 663.21 €

Après délibération, le Conseil Municipal par 15 voix pour – 1 abstention (Monsieur LLERES), valide le choix fait par la commission d'appel d'offres quant à l'attribution des lots pour les montants sus-indiqués et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés correspondants.

Les montants des marchés sont arrêtés comme suit :

Marché 1 : 262 132.86 €H.T soit 313 510.90 €TTC
(lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12)

Marché 2 : 123 146.50 €H.T soit 147 283.21 €TTC
(lots 2 et 13)

Arrivée de Monsieur EL RHYAR Mustapha à 19 heures 40 qui prend part aux délibérations

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACCUEIL DES MINEURS (SIAM)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande des services de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à la modification des statuts du SIAM tels qu'adoptés par le conseil municipal le 09 septembre dernier. Il convient notamment de préciser la fréquence et les modalités des réunions, la compétence en matière de vote du budget ainsi que la nature des dépenses et la répartition de l'actif et du passif en cas de dissolution dudit syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 abstention – Monsieur LLERES, décide d'annuler la délibération prise le 09 septembre 2008 portant adoption des statuts du SIAM et approuve les nouveaux statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.